

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 75 (1924)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Disparation de quelques arbres remarquables par leur taille  
**Autor:** Badoux, H.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785933>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 26.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'aune vert, qui pousse au grand soleil comme dans le clair obscur de la sylve clairière, a subi en 1922 et 1923 une attaque d'un bu-preste pour ainsi dire inconnu ailleurs au point de vue biologique et dont la larve ruine ses feuilles, nous voulons parler de la *Trachys minuta* L.

En résumé, jusqu'à ce jour, cette partie reculée de la forêt engadinoise dans laquelle l'action de l'homme a été très faible durant le dernier siècle, a pris un caractère de forêt naturelle se rapprochant de la forêt vierge puisque les exploitations des dernières décades ont été excessivement modérées. Cette tendance au retour à la nature et à la sylve sauvage — si l'on peut employer ce terme un peu excessif — va encore s'accroître en raison de la mise à ban. Il semble, à vues humaines, que, même à la suite de cette orientation nouvelle, les insectes ravageurs dont nous avons essayé de préciser ici les allures et les goûts ne pourront pas anéantir ces massifs dans lesquels la proportion des tiges dépérissantes va forcément augmenter par suite de la suppression totale des exploitations.

Seuls, des accidents météorologiques, tels que de nombreuses et fortes avalanches, des cyclones ou des incendies pourraient modifier le faciès de cette forêt et permettre à certains de ces parasites de se multiplier à tel point que les arbres debout et sains pourraient être envahis par les insectes ravageurs xylophages. Comme nous l'avons relevé plus haut, il semble que l'âpreté du climat et la courte période estivale constituent la meilleure protection des végétaux ligneux dans une station aussi élevée, car il ne faut pas oublier que ces parasites ont besoin pour évoluer, se reproduire et se transporter d'un endroit à l'autre, de chaleur, de soleil et de lumière. *A. Barbey.*

---

### **Disparition de quelques arbres remarquables par leur taille.**

La publication, par la Société vaudoise des forestiers, de son *Catalogue des beaux arbres du canton de Vaud* a certainement contribué à populariser, dans ce canton, la vénération, j'allais dire le culte, que l'on doit aux vieux et aux beaux arbres. Les végétaux qui y figurent n'ont aucun droit à une protection spéciale contre l'abatage; ni loi ni règlement ne sont venus assurer leur vieillesse contre la cupidité de l'homme.

Mais une espèce de légende mystérieusement s'est créée. Tel chêne est inscrit au catalogue: on n'oserait donc y porter la hache! Voilà comment, au bon pays de Vaud, on a compris, en général du moins, cet appel des forestiers en faveur de la conservation des arbres qui sont une des plus belles parures de notre sol. C'est touchant et, en ces temps où l'appât du gain occupe tant de place, réconfortant aussi.

Toutefois, on ne saurait conserver indéfiniment tous les arbres remarquables à un titre quelconque. Il y a des nécessités auxquelles on ne saurait échapper.

Tel arbre, au fût magnifique et dont le bois représente une petite fortune, doit être réalisé avant que la pourriture l'ait par trop diminué. Un autre a été abîmé à tel point par le vent ou la neige que ses restes mutilés n'offrent plus aucun intérêt esthétique. Il en est des végétaux les plus solides comme des humains les plus puissants : la décrépitude finale survient tôt ou tard, mais elle est inéluctable.

Et c'est ainsi que récemment sont tombés, dans le canton de Vaud, trois arbres qui comptaient parmi ses gloires végétales.

Le premier c'est cet admirable noyer de la campagne de Meuron, à Corseaux sur Vevey, que montre la photographie en tête de ce cahier. Il était si beau que, depuis bien longtemps, il tentait les marchands de bois de noyer loin à la ronde.

Vers 1910, on avait offert à son propriétaire la somme de 1500 fr., ce qui alors paraissait fabuleux. Ayant essuyé un refus, un amateur était monté à 2000 fr., ce qui lui avait valu cette belle réponse : Ni pour deux ni pour vingt mille, cet arbre n'est pas à vendre !

Dès lors, la valeur du précieux bois de noyer n'a pas baissé. Et nous concevons qu'il était bien difficile de résister à une offre de 5000 fr. L'arbre, en effet, a été payé sur pied cinq mille francs ! Jusqu'à nouvel avis, nous admettons qu'en Suisse jamais arbre ne produisit une aussi grosse somme.

En 1906, le fût de ce noyer avait à 1,3 m une circonférence de 4,10 m, sa hauteur était de 28 m.

A l'abatage, la circonférence était de 4,20 m ce qui montre que l'accroissement en épaisseur pendant les 17 dernières années fut faible. La première bille, exempte de nœuds et au bois parfaitement sain, fut débitée à 7 m de longueur ; sa circonférence, au milieu, était de 4 m sur écorce. Si l'on ajoute au volume de cette bille (8,85 m<sup>3</sup>) celui du bois de service des branches (11,5 m<sup>3</sup>) et celui de 14 stères de bois de feu (8,4 m<sup>3</sup>), on obtient un volume total de 28,75 m<sup>3</sup>.

Le deuxième de ces arbres est encore un noyer, qui appartenait à M. A. Taverney, à la Dénévaz, au-dessus de St-Légier. Lors de l'abatage le fût mesurait, à 1 m de hauteur, une circonférence de 5,60 m. La 1<sup>re</sup> bille était pourrie au centre sur 8 m de longueur, mais a fourni néanmoins environ 9 m<sup>3</sup> d'un bois superbe. A cela, il faut ajouter 12,35 m<sup>3</sup> de bois de service (branches) et 8,4 m<sup>3</sup> pour 14 stères de bois à brûler. Volume total façonné : 29,75 m<sup>3</sup> !

Nous en avons fini avec le noyer. Mais il ne sera pas hors de propos de noter ici, à l'adresse de ceux qui ne croient pas à l'utilité des essais avec essences exotiques, que le noyer est bel et bien un exotique aussi. Quoique n'étant pas originaire de notre pays, il semble, n'est-ce pas, y réussir pourtant fort bien.

Le troisième de ces arbres est tombé victime de la neige. C'est le *chêne des Isles*, à la commune de Noville, dans la plantureuse vallée du Rhône. Le garde Ad. Pernet nous écrit que, le 22 février 1916, il était tombé 25 cm de neige lourde et collante qui avait fait des dé-

gâts énormes dans les forêts. „Dans ma tournée du 23 au matin, écrit-il, j'ai constaté, sans avoir pu retenir une grosse larme, qu'une branche de notre beau et vénéré chêne gisait à terre; cette branche a donné après façonnage 3 m<sup>3</sup>; il en est résulté une blessure de 2 m de long sur 75 cm de largeur. J'ai fait cimenter cette énorme plaie, mais avec les années la pourriture s'y est mise. Voilà le motif qui a décidé la mise aux enchères de cet arbre.“ Je savais d'avance que la municipalité de Noville, conseillée par son brave garde Pernet, n'aurait pas mis bas cette gloire forestière de la commune sans de bonnes raisons.

Peu s'en est fallu que le gros arbre puisse être conservé! Il s'est vendu, aux enchères publiques, pour le prix de 1550 fr. Or, M. P. de Clarens, un grand admirateur de beaux arbres, avait chargé par téléphone le garde Pernet de miser, en son nom, jusqu'à concurrence de 1520 fr. „pour le laisser vivre encore quelques années“. Ne voilà-t-il pas un joli trait!

Voici quelles étaient les dimensions de ce chêne pédonculé gigantesque.<sup>1</sup>

Circonférence du fût à 1,3 m : 4,65 m (en 1909 : 4,36 m). Hauteur totale en 1909 : 25 m.

Le volume façonné se décompose comme suit:

Bois de service . . . . .	14,50 m <sup>3</sup>
„ de feu (13 st) . . . . .	8,45 „
Branche cassée en 1916; branchage . .	3,50 „
Volume total	26,45 m <sup>3</sup>

Age : 180 ans.

La bille du noyer de Corseaux et celle du chêne des Isles ont été expédiées au comptoir d'échantillons à Milan. Elles seront exposées ensuite à Rome.

Ainsi finiront, dans la gloire éphémère d'une exposition, les restes de deux arbres que nous aurions été heureux de voir couler paisiblement de nombreuses années dans le sol qui les a vu naître.

*H. Badoux.*

---

## CHRONIQUE.

---

### Cantons.

**Vaud.** † *Louis Jaccard-Lenoir*. La mort de M. le préfet Jaccard-Lenoir, survenue le 17 avril, à la suite d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 74 ans, attriste non seulement la commune de Ste-Croix, mais aussi l'administration forestière communale.

Peu d'hommes ont consacré aux affaires publiques une part aussi

---

<sup>1</sup> Nous remercions bien cordialement MM. les gardes forestiers *H. Capt*, à St-Légier, et *Ad. Pernet*, à Noville, qui fort aimablement nous ont fourni la plupart des renseignements ci-dessus. *H. B.*